

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 27
OCTOBRE 2019

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE PRATIQUE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Bruno Cauquil, Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Nicole Meunier, Antoinette Rouverand,
Dora Surdeau, Claire Vigneron. Directeur de la publication : Jean-Claude Kuentz
Impression : www.burlet-graphics.fr - Graphisme et maquette : www.sebastienbeauvilain.com

À LIRE

DEVOIRS DE VACANCES

P.4

DU NOUVEAU
AUX PETITES FRICHES

P.10

ÇA DÉBORDE ? RÉDUISONS
NOS DÉCHETS

P.14

QUOI DE NEAUPHLE ?

BULLETIN BIMESTRIEL n° 27 - OCTOBRE 2019

Édito



L'activité commerciale est la clé de l'attraction d'une ville. Parce qu'elle lui donne de la vie, des raisons d'y venir, d'y rester un long moment et surtout d'y revenir. Or toutes les villes, même la plus grande, Paris en l'occurrence, sont confrontées à un phénomène de désertification qui tiennent à des facteurs bien connus : le prix des terrains et donc des loyers, la circulation et donc le stationnement, l'offre et donc la rivalité d'Internet et des grandes surfaces.

Il y a deux ans, le maire de Vierzon a déclaré : « Je ne suis pas certain que l'on puisse faire revenir les commerçants dans nos rues. L'e-commerce et les grandes surfaces ont créé de nouvelles habitudes de consommation ». Raison de plus pour garder les commerçants que l'on a et tout faire pour favoriser leur vitalité.

Le stationnement est depuis longtemps, et réellement depuis l'inauguration de la nouvelle place, le pivot de leurs reproches. Ils se plaignent des difficultés que rencontrent les visiteurs comme les habitants de la périphérie de notre ville, à se garer. Ils n'ont pas tort. La solution, nous l'avons envisagée depuis longtemps, était d'augmenter la surface de parking.

Nous avons patiemment rassemblé les moyens de pouvoir mener à bien l'agrandissement du Vieux-Moulin. C'est chose faite. À moins de cinq minutes à pied, il permet les stationnements longs, de plus d'une heure trente.

Cela signifie donc que la zone bleue va être désormais plus rigoureusement contrôlée. Faites donc très attention. Cela décongestionnera la Place des automobiles qui ne l'embellissent pas forcément et aidera les commerçants qui, forts de cette mesure qu'ils attendaient, veulent donner un nouvel élan à leurs réflexions. Aide-toi et... la commune t'aidera!

BERNARD JOPPIN
Maire de Neauphle-le-Château

En couverture : La nouvelle skyline de Neauphle-le-Château.

EN BREF



UNE NOUVELLE PLACE PMR

La Maison du Jeu de Paume a été dotée cet été d'une place pour les automobilistes qui ont des difficultés à se déplacer. Elle est située à quelques mètres de la rampe en pan incliné qui facilite l'accès de la « MJP » aux fauteuils roulants.



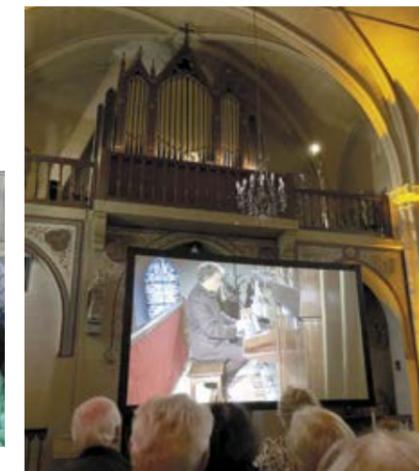
SENSIBILISÉS

Parce qu'il faut 500 ans à une bouteille d'eau en plastique pour se dégrader dans la nature, tous les élèves de l'école élémentaire Émile Serre ont participé à une grande collecte de déchets dans la forêt de Sainte-Apolline ce dernier vendredi du mois de septembre. Armés de gants et de sacs poubelle, ils ont arpenté une partie de la forêt pour ramasser les déchets « égarés » par des promeneurs. Au programme : bouteilles, pneus, sacs plastiques, emballages et autres réjouissances que nous serons ravis de ne plus croiser lors de nos promenades ni dans cinq ans... Bravo et merci à eux !



NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

Les Neauphléens ont répondu à l'appel du collectif « Nous voulons des coquelicots » pour signer la pétition qui demande l'interdiction des pesticides de synthèse. Ceux-ci détruisent la nature et sont à l'origine de tout un tas de maladies chez l'être humain. Pour plus d'information ou pour signer la pétition : www.nousvoulonsdescoquelicots.org.



SYMPHONIE D'ORGUE

À l'initiative de RITMY, Neauphle-le-Château a accueilli un très grand musicien, compositeur et organiste virtuose : Thierry Escaich. Il a fait « sonner » notre orgue historique d'une manière extraordinaire, démontrant ainsi le caractère symphonique de l'orgue, qui est bien plus qu'un guide chant des offices religieux. Ce concert, hommage à trois autres grands interprètes qui y ont joué avec brio, était doté d'un dispositif vidéo qui permettait de suivre l'engagement physique de l'interprète sur les claviers et le pédalier.



NOCTURNE AU SKATEPARK

Les jeunes s'approprient le Skatepark et c'est une bonne chose ! Ils sont à l'initiative d'une cession de ride nocturne autorisée par la mairie (20 h-2 h du matin). Affichage, éclairage, musique, ils avaient tout prévu pour s'amuser. De 6 à 20 ans, tous se sont partagé l'espace dans une super ambiance joyeuse et bienveillante... À renouveler !



LE VOYAGE DU MONUMENT

Le monument aux morts commémoratif des enfants de Neauphle-le-Château tombés sur le champ de bataille a été replacé, comme prévu, le long du mur de l'école élémentaire. Ce n'est pas la première fois qu'il voyage puisqu'il a quitté la place Mancest lors de son réaménagement en 1965. Un marbrier viendra réparer les petits bobos que lui a infligés ses transferts à et de la cour de l'école.



DEVOIRS DE VACANCES...

TANDIS QUE LES NEAUPHÉENS S'ÉGAYAIENT SUR LES PLAGES, EN MONTAGNE OU À L'ÉTRANGER, À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU LES CHANTIERS ÉTAIENT EN PLEINE ACTION. POUR QUEL RÉSULTAT ? AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ? SANS PLUS TRAÎNER, FAISONS LE POINT.

UN GRAND PARKING

Tout le monde a pesté, certains jours, certaines heures, contre les difficultés de stationner en centre-ville. Comme le cœur de Neauphle-le-Château est d'une surface fort restreinte, que les travaux de terrassement et de construction dont on pouvait imaginer qu'ils permettraient de créer de vastes parkings souterrains, sont hors de prix et difficilement rentables, il fallait trouver une solution pratique et facilement réalisable à quelques centaines de mètres du centre-ville, à moins de 5 minutes à pied.

Cela fait plusieurs années que la municipalité étudie l'agrandissement du parking du Vieux-Moulin dont l'entrée est face à l'école Émile Serre. La création du « chemin des écoliers », le long de ce complexe scolaire, a été décidée en préparation de cet aménagement. Mais il manquait deux ingrédients essentiels : le terrain et les sous.

Pour le terrain, des négociations ont été nécessaires. Elles se sont déroulées très sereinement. Ainsi, la commune est devenue propriétaire du terrain du fond. Le deuxième point, comme toujours dès qu'il s'agit de financement, était de parvenir à réunir le budget nécessaire : près de 473 000 €. Il a été obtenu par des économies et par l'utilisation du fonds de voirie, accordé pour 3 ans par le département auquel se sont ajoutés des subventions pour les places « électriques ».

Appel d'offres, passation de marché... les travaux pouvaient commencer en 2019. Pour ne pas gêner la scolarité des enfants, il a été décidé de lancer les travaux à l'été, en liaison avec la destruction du château

d'eau. Fin juin, machines et techniciens ont envahi le parking, défriché la portion de terrain à conquérir et tracé, selon les plans, les places et les couloirs de circulation pour les voitures et les piétons. Ces derniers sont balisés en orange pour les écoliers. De 45 places, le parking est passé à 111 places dont 4 pour les personnes à mobilité réduite et 3 pour la recharge électrique. Ces points de recharge sont les premiers dans notre ville.

Les travaux ont été menés avec grand soin. Les places de stationnement sont délimitées par d'élégants et inaltérables petits pavés ; l'éclairage, basse consommation bien sûr, n'est ni faible ni violent ; des caméras de surveillance enregistreront les mouvements afin de protéger les voitures de toute dégradation ; des collecteurs d'eau de pluie ont été creusés et reliés au réseau d'eaux pluviales ; des plantations ont été menées à la bonne époque ; un récepteur de verre a été installé tout en bas pour que vous puissiez prendre votre temps en rechargeant vos bouteilles, tout près d'un autre collecteur auquel les Neauphléens tiennent beaucoup, celui du Relais qui recueille les tissus dont on n'a plus usage. Bref, une belle réalisation.

LIBÉRONS LA PLACE DE PLACES...

Maintenant qu'il est là ce grand parking si proche du centre-ville, la vraie question qui se pose est de lui faire atteindre son but : désengorger suffisamment la place du marché et tout le cœur de notre ville pour que les visiteurs, les gens de passage venus faire une course, boire un café, profiter des rayons du soleil qui

dorent la place, dévorer un bon plat... bref tous ceux qui aiment notre ville et ses commerçants, puissent s'y arrêter tranquillement.

Pour cela, il faut informer et faire respecter la zone bleue qui limite à 1 h30 le stationnement. Sur le premier point, deux réunions ont été menées avec les commerçants afin qu'ils évitent d'occuper des places près de leur porte et qu'ils sensibilisent leur clientèle. Et notre journal tout comme Neauphle-Hebdo, contribuent à cet exercice auprès des riverains. Pour le deuxième point, comme annoncé, la Police Municipale, placée directement sous le ministère de notre Maire, a reçu des consignes strictes sur le respect du temps indiqué sur le disque et sur le « vagabondage » des autos et des disques, illégalement déplacés.

À suivre donc, très attentivement.

LA FIN DU CHÂTEAU D'EAU

Petit rappel sur l'histoire de ce monument qui, d'ailleurs, n'en était pas un, au sens strict. Sa construction a été entreprise en 1940 comme nous le rappelle notre historien. Basé sur un modèle courant, il n'a pas été particulièrement « architecturé » pour notre village qui alors comptait le tiers d'habitants. Depuis plus de quatre ans, il était entièrement vidé. Nous avons expliqué que désormais les fournisseurs d'eau jouent, selon le modèle de l'électricité, l'interconnexion. La période de grande sécheresse que nous venons de traverser en a illustré toute l'utilité, apportant un peu d'eau là où il n'y avait plus rien. De plus, un bâtiment hors d'usage s'abîme. Tôt ou tard, son

entretien aurait engendré des frais inutiles. Si le terrain appartient à la commune, le château d'eau était du domaine du SIEMM. Il a proposé de le faire démolir à ses frais. La municipalité, profitant de l'aubaine, a voté son accord à l'unanimité.

C'est donc sous la totale responsabilité financière et dirigeante du SIEMM que le « grignotage » a été entrepris.

Un énorme engin a été déplacé (de nuit... ce qui n'a pas été bien agréable aux riverains) au pied de l'édifice après des préparatifs de sécurisation tout alentour. Très vite, l'entreprise s'est rendue compte que la cuve était constituée de briques. Leur enlèvement ne pouvait se faire avec l'engin grignoteur. C'est donc « à la main » qu'elles ont été déposées. Dès que cette étape a été franchie, les mâchoires ont opéré et le reste de la construction a disparu rapidement.

Un événement s'est toutefois produit : la corolle soutenant la cuve s'est détachée du pied. Le conducteur de la grue a eu juste le temps de sortir de sa cabine. La pièce de béton, d'un poids d'environ 19 tonnes, s'est abattue entre les toilettes et la salle des professeurs, détruisant un arbre et enfonçant le sol. Plus de peur que de mal... La mairie a demandé à la SOCOTEC de vérifier l'état des toits, des murs et le niveau de pollution induite. Tout a été contrôlé et aucun danger n'a été relevé.

De 45 places, le parking est passé à 111 places dont 4 pour les personnes à mobilité réduite et 3 pour la recharge électrique.



Le planning a été scrupuleusement respecté, l'enlèvement des gravats s'étant accompagné des réparations rendues nécessaires par la chute du bloc et réalisées aux frais de l'entreprise. Le monument aux morts (strictement mémorial) a été installé à la place prévue, contre le mur de l'école. Il reste maintenant à imaginer une redistribution élégante et pertinente du terrain dégagé, en liaison avec le groupe scolaire.

ÉMOTIONS

À défaut de faire couler de l'eau, ces travaux auront suscité de gros chagrins. Ils sont respectables même s'ils peuvent surprendre. Voici un florilège de réactions reçues sur le courriel de la mairie à la suite d'un Neauphle-Hebdo, certes inutilement provocant, qui se terminait ainsi : « si vous êtes amateurs de spectaculaire, rendez-vous place Mancest pour assister à ce "grignotage" qui effacera du ciel de notre ville son vieux, laid et inutile château d'eau... »

Une habitante :

Vieux, laid et inutile... ?!
Un peu de considération pour vos administrés qui aiment cet édifice, s'il vous plaît... Et un peu de respect pour notre château d'eau qui a été d'une grande utilité à un moment donné pour la ville, et qui est devenu au fil des ans un monument emblématique de celle-ci au même titre que son clocher... Avec cette nouvelle destruction, c'est Neauphle qui s'efface progressivement.
Rien à commenter. Cette opinion est tout à fait légitime.

Un habitant :

Passionné de BTP-GC, je suis friand de ce genre de « spectacle » plus encore par les techniques mises en œuvre et les engins hors normes utilisés. Mais la question que se posent beaucoup autour de moi, neauphléens ou non, est : « Pourquoi le détruire ? » À l'heure où les réserves d'eau se font ressentir dans leurs besoins, ne pouvait-il être un outil pour les espaces verts et exploitants agricoles alentour ? Mais pourquoi pas le vendre pour habitation ? Il existe déjà des châteaux d'eau-habitats comme il existe des phares-habitats, des gares-habitats, des églises-habitats... Et la majorité souligne que ce château d'eau est le « phare » de Neauphle, visible à plus de 15 km dans la vallée de Mauldre. C'est un point haut. Bref, chacun s'exclame du coût de démolition qui aurait pu servir à bien d'autres actions... La seule chose qui aurait vraiment motivé sa démolition est un arrêté de péril si sa structure avait été mise en cause quant à sa solidité. Mais ce motif n'a jamais été soulevé ni invoqué.
La démolition a permis de faire pénétrer le regard dans la chambre d'eau : 200 mètres cubes, soit 2 heures d'alimentation pour le cœur de la ville. Notre époque consomme (gaspille sans doute...) des volumes incomparables à ceux de la Seconde Guerre. La vente du bâtiment aurait été très compliquée et pour quels acheteurs ! Enfin, s'il n'était pas encore trop dégradé, il aurait fallu sérieusement rénover les extérieurs, aux frais de la municipalité alors que la démolition, encore une fois, ne lui a rien coûté.

Un autre habitant :

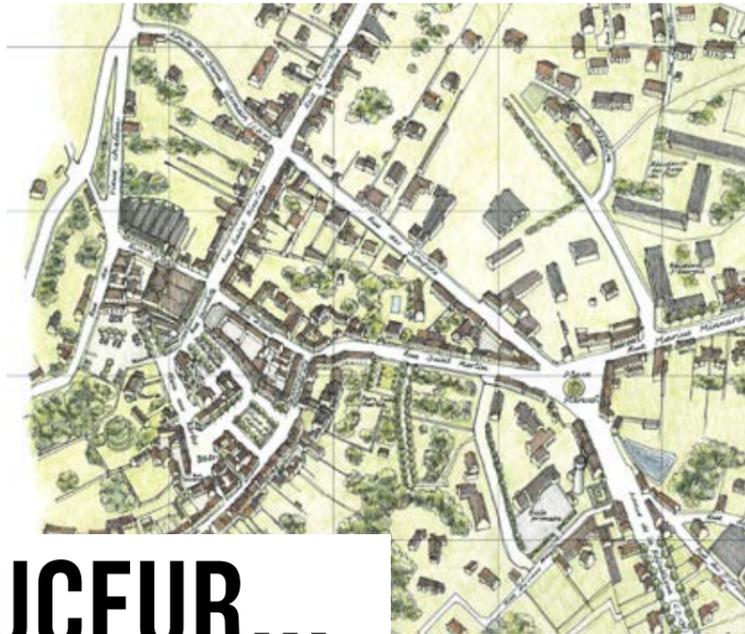
*Je me permets également de réagir sur la forme à votre article du 27/07. Qualifier de « laid » un ouvrage ayant fait l'objet d'un travail architectural est un manque de respect caractérisé du travail de cet architecte : c'est indigne d'une équipe municipale. Concernant l'inutilité de l'ouvrage, il me semble que c'est l'absence de motivation de votre équipe à mettre en œuvre sa réhabilitation qui a DE FACTO rendu « notre » château d'eau inutile. À une époque où pour des préoccupations environnementales évidentes, le recyclage est systématiquement mis en avant par l'ensemble des organismes compétents, vous avez fait le choix de générer une pollution phénoménale en « grignotant » l'ouvrage plutôt que de donner une deuxième vie à cet édifice auquel tant de Neauphléens sont attachés (en faire un « belvédère de la plaine de Montfort » paraît tellement évident). Ce choix irréversible est éminemment préjudiciable à l'identité de notre village ainsi qu'à la santé des riverains (poussières de béton en suspension dans l'air). Je m'interroge vraiment sur les raisons pour lesquelles votre équipe de com' dévalorise à ce point (laid, inutile) l'édifice qui caractérisait le mieux la « SKYLINE » neauphléenne ?
Là encore, point de vue très subjectif. Nous nous bornerons à le partager. Et à poser une question que vous trouverez peut-être perfide : qui aurait financé la transformation en belvédère ?*

Un dernier :

*Je m'étonne de l'acharnement avec lequel le service de communication de la mairie de Neauphle-le-Château traite du sort de « son » château d'eau. Vouloir autant légitimer la destruction de cet édifice emblématique de notre ville avec si peu de retenue et de considération me semble être l'aveu d'une incapacité à respecter la pluralité des opinions et à embrasser l'esprit de notre époque. J'y vois ici le chant du cygne d'une équipe qui se sait peut-être déjà « vieille, laide [?], et inutile »...
Oui, il est inutile d'ajouter quoi que ce soit.*

La page est donc tournée, au grand dam de quelques Neauphléens qui accrochaient leur regard à ce point haut, à l'approche de la ville. Notre clocher, désormais seul dans la « skyline », sert de repère. Cela devrait nous servir de leçon et nous apprendre à relativiser, il y a tant d'êtres et de choses qui disparaissent de notre vie et qui sont tellement plus importants ! Encore une fois, dans une vraie période de disette budgétaire, saisir l'occasion d'enlever une construction devenue inopérante n'était pas une décision destinée à faire pleurer, mais à régler de futurs soucis inutiles, facilement évitables. Et à accueillir plus agréablement les petits écoliers. ■

1. Un monument est une grande construction ou sculpture destinée à rappeler un personnage, un événement ou de caractère religieux ou historique. 2. Voir dans le « Quoi de Neauphle ? » numéro 22, « Une autre histoire d'eau... »



ZONE DE DOUCEUR...

En décembre 2016, nous posions une question du style « Quitte ou double ? » : 50 ou 30 ? Après moult réflexions et discussions, les élus ont répondu et ont voté pour une circulation automobile limitée à 30 km/h dans le centre de Neauphle-le-Château. Il va falloir la respecter. Et surtout la faire respecter. Mais est-ce si dur ?

UNE RÉPONSE EN DÉBAT

Pour étudier les conséquences d'une limitation à 30 km/h, nous avons fait appel aux faits. Ils montraient indiscutablement que :

- le temps « gagné » est une illusion : dans les rues à « 50 », la vitesse moyenne est de 18,9 km/h ; dans les rues à « 30 », elle est de 17,3 km/h ;
- à 30 km/h, le temps [1 seconde] de réaction fait parcourir environ 8 mètres alors qu'à 50 km/h, le même temps de réaction fait parcourir 14 mètres, fatals.
- plus on roule vite, plus le champ de vision se rétrécit. Or le danger vient, en ville, des bordures latérales, les trottoirs.

Si la conclusion était évidente, en milieu urbain, la vitesse aggrave les risques, elle ouvrait néanmoins le débat qui fut long, disputé, mais nécessaire et constructif puisque, finalement, deux arrêtés ont été mis en application en septembre de cette année. Ils définissent une « Zone 30 » plus une « Zone de rencontre ». Détaillons...

LA ZONE 30

Elle concerne le cœur de Neauphle-le-Château, à la fois le plus dense en nombre de logements et en rues peu larges. Elle a trois points d'entrée (et donc de sortie - voir plan) :

- la rue Saint-Martin dès la place Mancest ;
- la rue Saint-Nicolas au carrefour avec la départementale 11 ;
- la rue du Vieux Château à l'intersection avec la départementale 11.

À l'intérieur, il s'agit de rouler sage, à 30 km/h au grand maximum. Ce n'est pas bien difficile, car les distances, par exemple celle qui relie la place Mancest à l'angle de la Grande Rue, ne permettent pas de se lancer à vive allure. Quoique... En tous les cas, de fréquents contrôles seront opérés régulièrement grâce aux moyens radar de notre Police Municipale. Et les excès, verbalisés. Des panneaux de signalisation indiquent clairement cette zone, doublés par un marquage au sol bien visible du volant de sa voiture.

LA ZONE DE RENCONTRE

Dans une zone ainsi définie, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée. Ils sont prioritaires sur les véhicules. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition contraire. Les entrées et sorties de cette zone sont signalées en cohérence avec la limitation de vitesse appliquée.

Voulue par les habitants de la Grande Rue, elle ne concerne que celle-ci, entre les numéros 23 et 71. La partie inférieure vers le carrefour des 3 communes ne subit aucun changement. La circulation de tous les véhicules dans la partie constituant cette zone de rencontre s'effectue en sens unique et à 20 km/h. Elle est interdite, sauf dérogation municipale, aux véhicules ayant un poids total supérieur à 3,5 tonnes. Évidemment cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de collecte des ordures ménagères ni aux services de secours et incendie, aux services techniques municipaux ou aux dépannages en cours d'intervention. Le stationnement est autorisé seulement du côté des numéros impairs, à condition de laisser libre une largeur de voie de 3,50 mètres entre les numéros 39 et 71. Ensuite, le stationnement s'effectue en épi, des deux côtés de la voie, selon le marquage au sol. Ces stationnements ne devront pas empiéter sur les voies de circulation ni masquer la signalisation routière.

La création de ces deux zones a pour objectif d'apaiser la circulation et de donner aux piétons plus de quiétude. Quand tout le monde est calme et détendu au volant, personne n'a envie d'écraser le champignon. Cet effet général fera taire sans aucun doute les grognons a priori, surtout quand, descendus de leur automobile, ils seront dans leur phase « piéton » ! Est-ce une première étape ? Sans doute... Car l'apaisement attendu, devenant un besoin, nul doute que les habitants de notre ville reconnaîtront que rouler moins vite n'est pas une brimade ni une perte de temps incommensurable et souhaiteront la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h. Peut-être... ■

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Roxane Myriam Murielle Guenoux née le 17 juillet 2019 à Le Chesnay-Rocquencourt [78] ;

Théo André Bruno Lionel Marqué né le 20 juillet 2019 à Poissy [78] ;

Léonis Vincent Faria Gomes né le 24 juillet 2019 à Rambouillet [78] ;

Jessym Jelloul né le 1er août 2019 à Poissy [78] ;

Lou Romy Marie Lefevre née le 15 août 2019 au Chesnay-Rocquencourt [78] ;

Mayssa El Massi née le 17 août 2019 au Chesnay-Rocquencourt [78] ;

Mathilde Denise Dujardin née le 6 août 2019 à Melun [77] ;

Gaël Claude Teiva Moyet né le 13 septembre 2019 à Paris 14ème arrondissement [75] ;

Camélia Godard Dady née le 24 septembre 2019 au Chesnay-Rocquencourt [78].

MARIAGES

Fabien Gesbert et Lucie Santerre — Mariage célébré le 19 juillet 2019 ;

Thierry Berthier et Françoise Passage — Mariage célébré le 10 août 2019 ;

Romain Bontems et Aurélie Bouillon — Mariage célébré le 31 août 2019 ;

Souhail Moussaoui et Elise Manger — Mariage célébré le 31 août 2019 ;

Jérémy Guerin et Alexandra Ménard — Mariage célébré le 7 septembre 2019.

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS :

Michèle Isselé veuve Catutelle 76 ans — décédée le 11 juin 2019 ;

Christiane Guilhe veuve Pierre 74 ans — décédée le 11 juillet 2019 ;

Renée Provost épouse Germain 88 ans — décédée le 18 juillet 2019 ;

Michel Chotard 85 ans — décédé le 22 juillet 2019 ;

Dominique Bouts 85 ans — décédé 22 juillet 2019 ;

Josette Heudre 92 ans — 27 juillet 2019 ;

Michel Ouy 70 ans — décédé le 2 août 2019 ;

Alain Jund 77 ans — décédé le 22 septembre 2019.

CONSEIL MUNICIPAL

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels, notamment celui du 11 mars 2019, soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

20, rue Saint-Martin : châssis de toit – non-opposition le 28/06/2019.

10, rue Marius Minnard : véranda – non-opposition le 12/07/2019.

Passage Brochet : structure métallique sur passage – non-opposition le 18/07/2019.

3T, rue du stade : changement de couleur portes et volets – non-opposition le 18/07/2019.

18 A, rue des Cent Arpents : modification clôture – non-opposition le 19/07/2019.

12, avenue de la République : rénovation du toit-terrasse et remplacement du skydome – non-opposition le 22/07/2019.

45, rue du Dr Grellière : véranda – non-opposition le 26/07/2019.

14, route de Chevreuse : modification clôture et changement de portail – opposition le 05/08/2019.

20, route de Saint-Germain : clôture – non-opposition le 08/08/2019

34, rue du Dr Grellière : pose de deux fenêtres de toit – non-opposition le 05/08/2019.

2, rue du Dr Bertrand : réhabilitation d'un local technique – non-opposition le 30/08/2019.

42 bis, rue de Villancy : atelier et abri à vélos – non-opposition le 12/09/2019.

18 ter, rue des Cent Arpents : remplacement portail et portillon – non-opposition le 12/09/2019.

9, rue du Vieux Moulin : remplacement partiel d'une clôture – non-opposition le 23/09/2019.

15, avenue de la République : ravalement et changement couleur volets – non-opposition le 23/09/2019.

14, route de Chevreuse : aménagement d'une dépendance en habitation – non-opposition le 03/10/2019.

POSE D'ENSEIGNE

9, Grande Rue : pose d'une enseigne – non-opposition le 07/08/2019.

PERMIS DE CONSTRUIRE

68, rue de Villancy : modification sur permis existant — accordé le 18/07/2019.

70, avenue de la République : modification sur permis existant — accordé le 01/08/2019.

Chemin de la Fontaine de Launay : maison individuelle — refusé le 22/08/2019.

PERMIS D'AMÉNAGER

63, avenue de la République : création d'un terrain à bâtir — accordé le 01/08/2019.



DU NOUVEAU AUX PETITES FRICHES

POUR LES ENFANTS, CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE EST UN MOMENT DE GRANDS BOULEVERSEMENTS : CHANGEMENT DE CLASSE, CHANGEMENT D'ÉCOLE, CHANGEMENT DE COPAINS... FIGUREZ-VOUS, QUE POUR LES PROFESSEURS, C'EST PARFOIS LA MÊME CHOSE !

Madame Gherardini est partie et a laissé sa place à Mme Khen au poste de Directrice de l'école maternelle des Petites Friches. Nous avons eu envie de faire sa connaissance et de lui souhaiter la bienvenue. Déterminée très tôt à être enseignante, elle entre à l'IUFM¹ en 2000, après avoir suivi un parcours de 3 ans en Comptabilité et Gestion à la faculté. Elle en ressort un an plus tard avec son diplôme de professeure des écoles. Affectée dans un premier temps dans le Val de Marne, puis dans les Hauts-de-Seine, elle travaille pendant 15 ans en Z.E.P.² En 2006, elle atterrit enfin dans les Yvelines et pose son cartable à Trappes.

Durant ses 19 premières années d'enseignement, Madame Khen dispense ses cours essentiellement en maternelle malgré quelques incursions en élémentaire. Elle exerce aussi la fonction de directrice pendant quatre années.

Pour l'année scolaire 2019-2020, elle demande une nouvelle affectation et Neauphle-le-Château est son premier choix. Elle est ravie d'avoir obtenu ce poste d'autant plus que l'accueil que lui ont réservé l'équipe enseignante et les ATSEM³ a été très chaleureux.

Elle opte cette année pour une classe composée de 15 « petits » et 13 « moyens »... autant dire une classe avec un gros effectif comparé à ce qu'elle a connu à Trappes⁴. Mais son installation se fait tranquillement.

Pour l'instant, elle met tout en œuvre pour que l'école fonctionne correctement avec l'aide et le soutien de son équipe. Cette année, l'école est devenue obligatoire dès trois ans. La grande majorité des enfants Neauphléens était déjà scolarisé à cet âge.

Il a toutefois fallu se plier à la législation et organiser avec les familles des plus petits qui le désirent, un emploi du temps aménagé. Les enfants peuvent ainsi faire la sieste à la maison. Cependant, Madame Khen encourage vivement les parents à ramener leurs enfants l'après-midi afin de leur faire bénéficier au maximum des apprentissages dispensés à l'école. Notre nouvelle directrice a l'expérience et les qualités requises pour s'intégrer pleinement dans son nouvel environnement.

Elle a déjà reçu l'écoute et le soutien de la Mairie. Celle-ci se fait une joie de cette collaboration qui apportera à nos « Petites Friches » la culture et les connaissances dont elles ont besoin. ■

1. Institut Universitaire de Formation des Maîtres remplacé depuis par les I.N.S.P.E (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation). 2. Zone d'Éducation Prioritaire (appelé maintenant R.E.P., Réseau d'Éducation Prioritaire). 3. Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles. 4. L'école maternelle des Petites Friches a subi une fermeture de classe cette année. Toutes les classes ont vu leur effectif grimper à 28 élèves pour équilibrer les groupes.

LE REZO POUSSE

SOUVENEZ-VOUS, NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU A ADHÉRÉ À POUCES D'YVELINES (LE RÉSEAU D'AUTOSTOP ORGANISÉ) EN 2018. UN AN PLUS TARD, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR D'YVELINES » (CCCY) REPREND À SON COMPTE ET À TITRE EXPÉRIMENTAL CE SERVICE POUR L'ÉTENDRE À TOUT SON TERRITOIRE.



Longtemps cantonné à une vingtaine de communes, le service créé par l'association Pouches d'Yvelines qui vise à mettre en relation sécurisée autostoppeurs et automobilistes va désormais toucher les 50 000 habitants des 31 communes de la CCCY.

Inspirée du Rezo Pouce existant dans le sud-ouest de la France, cette initiative privée lancée en avril 2016 voit sa légitimité confirmée par cette prise en main de l'Établissement Public¹.

Les utilisateurs peuvent dès maintenant télécharger la nouvelle application² (l'ancienne ne marchait pas vraiment !) afin d'utiliser ce service complémentaire du covoiturage (sur moyennes et longues distances) ou des transports en commun.

Pour rappel, il existe trois arrêts à Neauphle-le-Château : rue Marius Minnard (en face de la poste), route du Pontel (côté cimetière) et avenue de la République (face à la CASA). Pour adhérer, rendez-vous en Mairie ou sur Internet³. Un arrêt devrait desservir le lycée Viollet-le-Duc de Villiers-Saint-Frédéric et permettre ainsi aux lycéens qui ont raté leur bus de pouvoir se déplacer en conséquence.

À l'heure où les services publics désertent les zones rurales, en voici enfin un auquel on donne un coup de pouce ! ■

1. La CCCY évaluera sa pertinence au terme d'une année d'exercice. 2. REZO POUCE disponible sous Play Store et sur l'App Store 3. www.rezopouce.fr



ZONE DE BZZZZ (suite)

Tournesol, moutarde, coriandre, mauve des bois... toutes ces variétés de graines (parmi tant d'autres) semées au mois de mai ont laissé la place à une multitude de plantes qui foisonnent désormais entre l'Espass'Ado et le passage des écoliers pour le plus grand bonheur des abeilles et autres insectes butineurs et pollinisateurs. La zone de BZZZZ a survécu à la canicule de l'été et toute une biodiversité s'est installée. Chaque jour, les dizaines de milliers d'abeilles d'une seule et même ruche butinent plus de 20 millions de fleurs, elles en trouvent maintenant un peu plus à Neauphle-le-Château. Ces fleurs sont non traitées et issues de graines « bio ». De quoi fabriquer du bon miel qui, peut-être, fera votre bonheur au petit déjeuner ? ■

MAIS KIDONKISSÉ ? LE PETIT JEU POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PERSONNEL COMMUNAL



Jeune mamie de 48 ans, cette Versaillio-portugaise a un frère jumeau. Elle aime faire la fête et rêve d'aller aux Antilles mais son mari préfère retourner au Portugal pour les vacances. Elle a passé douze ans à vendre du pain et des croissants et c'est désormais les centres de loisirs qu'elle gère à la baguette. Les enfants l'adorent et viennent la voir

quand une dent de lait bouge un peu trop, c'est la spécialiste pour les retirer en douceur. Elle ne fume pas devant sa maman. Vous avez trouvé, il s'agit de...



SOLUTION DU KIDONKISSÉ PRÉCÉDENT : Il fallait reconnaître Kevin Malepart, animateur Jeunesse et grand rêveur devant l'Éternel... en effet, tout le monde sait que le PSG ne gagnera jamais la Champions League® ! (Parole de marseillais !)

QUE MANGENT NOS ENFANTS ?

QUEL PARENT N'A JAMAIS RÊVÉ D'ÊTRE UNE PETITE SOURIS POUR S'IMMISER DANS LE QUOTIDIEN DE SES ENFANTS ? EN CLASSE, MAIS AUSSI À LA CANTINE, NOUS AIMERIONS TANT SAVOIR CE QU'ILS FONT À L'ÉCOLE...

Vous avez de la chance, nous avons eu l'opportunité de nous transformer en cette petite souris pendant quelques heures ce qui nous a permis de découvrir les coulisses de cette grande organisation qui nourrit chaque jour presque 300 enfants à Neauphle-le-Château¹.

QUE MANGENT LES ENFANTS ?

Les menus sont affichés chaque semaine devant les entrées des écoles des Petites Friches et Émile Serre². Les parents attentifs auront noté que, depuis la rentrée de septembre 2018, les menus n'affichent plus que 4 « composantes » par repas au lieu de 5.

Cela signifie qu'il n'y a plus systématiquement le quintet « entrée + viande/poisson + accompagnement + produit laitier + dessert » à chaque repas. Désormais l'entrée peut être supprimée, ou le dessert. Dans ce dernier cas, le produit laitier est un laitage sucré.

Pourquoi un tel changement ? Pour augmenter la part de bio et réduire le gaspillage.

En effet, une composante bio est maintenant proposée à chaque repas : elle est présentée en vert sur les menus avec la mention « BIO ». Avec cette évolution, la cantine affiche un taux de 25% de bio par repas (1 composante sur 4) ce qui la met en ligne avec les recommandations de la nouvelle loi Agriculture Alimentation du 30 octobre 2018 qui préconise un minimum de 20% de bio dans la restauration collective. C'est un premier seuil qui est atteint. Nous espérons que ce taux augmentera encore...

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Concernant le gaspillage, l'idée de retirer une composante est plus en phase avec les usages d'aujourd'hui : si le déjeuner dominical peut encore proposer une entrée, un plat, du fromage et un dessert, les autres repas de la semaine sont généralement plus sobres. « Les enfants n'ont pas une faim suffisante pour manger tout cela chaque midi, précise Raphaëlle Tollet, coordina-

trice enfance-jeunesse. S'ils ont trop à manger, cela génère du gâchis. Or nous souhaitons justement les sensibiliser au gâchis alimentaire et à l'importance de finir son assiette. »

Cela passe donc par des menus plus légers, mais aussi par un service qui prend en compte la faim de l'enfant. « Entier ou moitié » demande-t-on aux enfants de l'élémentaire pour savoir s'ils souhaitent une assiette bien remplie ou non. Pour les fruits et le fromage, des petits bouts sont proposés afin que l'enfant puisse goûter l'aliment avant d'en prendre une plus grosse part. Inutile de vous préciser que notre petite souris a sauté l'étape « petit bout » pour se servir directement une énorme portion de fromage... Pour aller encore plus loin et s'inscrire dans le projet « Éco-École » porté par l'équipe enseignante d'Émile Serre, pendant deux mois une pesée de tous les restes alimentaires des assiettes des enfants a été réalisée à la fin des repas pour les sensibiliser.

COMMENT MANGENT NOS ENFANTS ?

Le prestataire Yvelines Restauration fournit les repas (voir encadré) mais la mairie s'occupe de l'organisation de la pause du midi : encadrement, réchauffage du repas, ménage, présentation des plats... L'équipe de Raphaëlle veille au bon déroulé de cette pause et vérifie que les enfants mangent de tout.

Côté maternelle, notre petite souris a découvert des enfants assis sagement autour de tables de 6. Ils sont servis à table. Les plats leur sont repropoés s'ils en souhaitent plus. Les animateurs encadrent ce temps de repas : 11 personnes sont présentes pour environ 90 enfants. Depuis qu'il y a une composante à servir en moins, le personnel a plus de temps à consacrer aux enfants. Il constate aussi moins d'impatience de la part des petits.

Petite note pour tous les parents d'enfants de maternelle : nous vous incitons vivement à fournir une serviette de table en tissu qui sera



utilisée par votre enfant toute la semaine à la cantine. Elle vous sera restituée le vendredi pour être lavée. Une bonne façon de nous aider à économiser les essuie-mains jetables ! Pour les élèves de l'Élémentaire, il s'agit d'un self. Chaque jour, ce sont environ 200 élèves qui y passent avec leur plateau. Ils s'asseyent ensuite où ils le souhaitent. À la fin du repas, chaque enfant débarrasse son plateau et jette les déchets alimentaires dans un bac dédié. Ce bac part pour l'instant à la poubelle, mais très bientôt les déchets seront jetés au compost ou donnés aux poules qui devraient prochainement s'installer à l'école !

QUID DE LA QUALITÉ... ET DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les menus sont établis en fonction des recommandations du GEM-RCN³. Les menus sont réfléchis sur une période de 20 jours afin d'avoir tous les apports nutritionnels nécessaires répartis sur cette période.

La qualité a été privilégiée dans la rédaction des cahiers des charges des appels d'offre. Les labels de qualité sont garantis pour la viande et le poisson. Yvelines Restauration fait également son possible pour proposer des produits de saison, mais des surgelés peuvent être utilisés pour proposer des courgettes ou haricots verts en hiver et permettre ainsi d'offrir une plus grande diversité aux enfants. Même si les fruits et crudités sont normalement 100% de saison, des tomates pourront être proposées en hiver pour avoir une alternative au chou rouge, par exemple, moins apprécié de nos chères têtes blondes et de notre petite souris, il faut bien l'avouer. Un choix qu'il sera bon de questionner au vu des enjeux environnementaux actuels... Et, à titre pédagogique, inculquer aux enfants que les légumes poussent à certaines saisons ne serait pas un luxe.

Côté local, dans la mesure du possible, les fruits et crudités sont fournis par des prestataires de nos régions. Un yaourt bio et local est

proposé une fois par mois aux enfants.

Enfin, il est désormais acquis qu'il faut réduire notre consommation de viande. Pour rappel, il faut 16 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande rouge, soit l'équivalent de 80 baignoires d'eau ! En outre, les enfants surconsomment de la viande, ce qui n'est pas sans risque pour leur santé. Pour l'instant, Yvelines Restauration propose des menus sans protéines animales 3 à 4 fois par an. Des tentatives effectuées dans de nombreuses communes de France montrent qu'on peut proposer des repas végétariens savoureux aux enfants. C'est une question de volonté. En attendant une évolution des mentalités, la recommandation faite aux parents est d'éviter de proposer de la viande le soir aux enfants s'ils en ont déjà consommé le midi à la cantine. La FCPE, l'association réunissant les parents d'élèves, participe aux commissions « menu » avec la mairie et Yvelines Restauration et se fait donc le relais de ces différents messages. Les échanges sont toujours très constructifs et contribuent à faire bouger peu à peu les lignes pour assurer à vos enfants une alimentation de qualité... la plus durable possible.

Grâce à notre petite souris, vous savez désormais tout de ce mystérieux « repas du midi » à la cantine. Alors si vous êtes joueur et que, comme les nôtres, vos enfants ne vous racontent jamais rien de leur journée, séchez-les en leur proposant avec désinvolture « Entier ou moitié » lors du service de votre prochain plat à la maison... Yeux écarquillés et admiration béate garantis !

1. Nous nous sommes concentrés sur le restaurant scolaire de l'école Émile Serre qui sert les écoles maternelle et élémentaire et qui est géré par la mairie de Neauphle. Le restaurant scolaire du collège Saint-Simon de Jouars-Pontchartrain est géré par le département des Yvelines et celui du lycée Viollet-Le-Duc de Villiers Saint-Frédéric par la région Île de France. 2. Et sur le site de la mairie... 3. Le GEM RCN est le Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition. C'est un guide pratique qui émet des recommandations quant à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le passage aux 4 composantes dont une bio n'a pas eu d'incidence directe sur le tarif.

Actuellement le prix est le même pour tous, sans variation selon les revenus. Le repas est facturé aux parents 4,57€ et la municipalité en subventionne autant sachant que, au prix des denrées, il convient d'ajouter le coût du bâtiment, de l'électricité et de l'encadrement.

D'où le nom de « pause méridienne » pour parler de cette période de 2h qui inclut certes le repas, mais aussi les activités du midi (ateliers...).

ÇA DÉBORDE ? RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

UN KILO DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR JOUR (370 KG PAR AN...), C'EST CE QUE JETTE EN MOYENNE CHAQUE PERSONNE D'UN FOYER FRANÇAIS. ET CE CHIFFRE NE VA QU'EN AUGMENTANT. CETTE MASSE DEVIENT ENVAHISSANTE. ELLE FINIT PAR CRÉER DE SÉRIEUX SOUCIS. VOYONS COMMENT AMÉLIORER LES CHOSES POUR NOUS, POUR TOUS...

POURQUOI ÇA DÉBORDE AUTANT ?

C'est la suite logique de notre hyperconsommation :

- les emballages jetables, avec en tête les emballages en plastique, représentent la moitié de la poubelle en volume ;
- l'essor de la vente à emporter et la restauration rapide. Leurs emballages consommés hors domicile pèsent lourd sur l'environnement et le budget des collectivités ;
- la folie de l'usage unique. Pour n'en citer que quelques-uns : les lingettes pour la maison et comme celles pour usage corporel, les pailles en plastique, les gobelets, les serviettes en papier, la vaisselle jetable, la bouteille d'eau ;
- l'industrie du vêtement n'est pas en reste. Les prix bas et les soldes à répétition sont une invitation constante à consommer plus et à changer régulièrement de garde-robe pour suivre les tendances de la mode qui est, après le pétrole, l'industrie la plus polluante au monde.
- de plus en plus, nous privilégions l'achat de nouveaux équipements à la réparation d'appareils anciens.

Aujourd'hui, ces emballages et produits délaissés font partie de notre quotidien, on a l'impression qu'on ne peut rien y faire. « Ce n'est pas si grave », pourrait-on se

dire, car ils finiront en déchets, jetés dans la bonne poubelle (un bon trieuseur ne fait pas d'erreur, n'est-ce pas), et seront récupérés par la collectivité qui se chargera de leur traitement.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Nous avons, sur notre région, un centre de tri et de valorisation des déchets, qui recycle certains plastiques (bouteilles et flacons), le papier et le carton, et l'aluminium. Le reste est incinéré pour produire de l'énergie (chauffage et électricité). La fumée issue de l'incinération est quant à elle « filtrée » pour en extraire les composés toxiques qui pourraient se retrouver dans l'air. Cependant ces toxiques (sous forme de poudre) sont stockés aujourd'hui en lieu sécurisé, car il n'existe aucun procédé industriel pour les traiter. Tous les « plastiques » ne se recyclent pas à 100 % et indéfiniment (une bouteille ne redeviendra pas toujours une bouteille). Certains plastiques ne se recyclent pas du tout, et ne se recyclent certainement jamais.¹

Pour recycler, il faut trouver une filière qui peut réutiliser le type précis de plastique. C'est rare. Alors la plupart finissent brûlés ou enfouis. Une bonne partie terminera dans la nature, dans les océans. Sacré destin que celui de la paille ou du gobelet utilisés 5 petites minutes !

Le « meilleur » déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !
Ci-contre les cinq règles en « R », par ordre de priorité.



QUELS ENJEUX POUR NOUS ?

Une fois triés et jetés à la poubelle, nous oublions nos déchets ! Pourtant, les conséquences sur l'environnement ne sont pas anodines : produire un déchet gaspille de la matière première, consomme de l'énergie et produit des gaz à effet de serre. Nous savons tous maintenant que les ressources de la terre ne sont pas inépuisables. Aussi, avant de transformer nos déchets en ressources, notre priorité doit être de ne pas transformer nos ressources en déchets. Pour cela il faut chercher à réduire nos déchets plutôt que de les recycler.

CHACUN PEUT AGIR.

Nous pouvons agir très rapidement à notre niveau, dans notre foyer et avoir un fort impact positif ensemble (l'effet colibri). Bien sûr, les communes, les collectivités et les entreprises doivent également travailler dans ce sens.

Quel est le contenu de nos poubelles ? Elles sont remplies à 32% de matières organiques, 22% de cartons et papiers et 46% de plastique, verre et autres matériaux.

Au lieu de finir dans la poubelle, la matière organique (ou bio déchet) peut être compostée dans un composteur de jardin ou collectif. Tout corps d'origine végétale ou animale se transforme naturellement en humus, qui peut être utilisé pour l'amendement des sols, pour le potager et les plantes. Coller un STOP PUB sur sa boîte aux lettres réduira la part papier de nos pou-

belles (40 kg de prospectus distribués par foyer par an).

Pour réduire les emballages, privilégions le vrac. C'est souvent moins cher que les produits préemballés. Pour le fromage, la charcuterie, les fruits et les légumes, des commerçants acceptent qu'on apporte nos propres contenants (une boîte hermétique, des sachets) ! Chez le boulanger, amenez votre propre sac pour éviter au morceau de papier autour de la baguette de finir à la poubelle.

Troquer ses flacons de gel douche et shampoing contre une savonnette et un shampoing solide.

Au quotidien, plutôt qu'une bouteille en plastique acheter une gourde (l'eau du robinet est très saine et contient moins de microparticules de plastique...) éviter les portions individuelles (de toute façon, elles sont toujours plus chères !), choisir les produits avec le moins d'emballage, l'important c'est le produit lui-même, et pour l'environnement, moins d'emballages, c'est important !

LA RÈGLE DES 5 R...

Il s'agit tout simplement de REFUSER, RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER ET RENDRE À LA TERRE. Un principe que l'on devrait s'appliquer au quotidien en respectant l'ordre, évidemment. Tout d'abord refuser tout produit à usage

unique ; réduire les emballages, avec également l'idée de réparer, troquer, donner ; réutiliser, arrêter avec les produits jetables, avoir ses propres contenants pour les courses, louer, emprunter ; recycler ce que nous ne pouvons pas refuser, réduire et réutiliser ; enfin, rendre à la terre tout ce qui est biodéchet.

Nous pouvons agir très rapidement à notre niveau, dans notre foyer et avoir un fort impact positif ensemble

Les ateliers de Répar-café permettent de réparer des appareils qui ne demandent parfois qu'une petite soudure à refaire. Les ressourceries, friperies ou les « gratiferia » permettent de donner une seconde vie aux objets.

POUR ALLER PLUS LOIN

Fabriquer ses produits d'entretien et de cosmétiques, une large communauté s'y est mise, et des ateliers collectifs sont souvent proposés. Mais c'est un autre sujet ! Si vous êtes sensibles aux problèmes des déchets et désirez prendre part à leur réduction, des défis Zéro Déchet sont organisés tous les ans de septembre à décembre par l'ALEC (l'agence locale de l'énergie et du climat) et relayés localement par Villages d'Yvelines en Transition. ■

1. Même la Chine n'en veut plus ! Au début de l'été, ce pays a retourné des tonnes de déchets dont l'Europe s'était fort peu élégamment défaussée.



Histoires d'eau À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

LA DÉMOLITION DU CHÂTEAU D'EAU COMMUNAL, ACHEVÉE DANS LES DÉLAIS IMPARTIS À LA FIN DU MOIS D'AOUT 2019 EN VERTU D'UNE DÉCISION UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL SUR PROPOSITION DE SON GESTIONNAIRE, LE SIEMM, S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE QUELQUE PEU MOUVEMENTÉE DE L'EAU À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU.

Le village étant construit au point géographique culminant de l'Ouest parisien (185 m., seulement dépassés ces dernières années par la butte de déblais d'Élancourt), il est évident que l'accès à l'eau et les réserves de ce précieux liquide ont été un problème constant depuis l'Antiquité jusqu'à l'aube du XX^e siècle.

Tandis qu'au creux de la vallée la cité gallo-romaine de Diodurum, arrosée en son cœur par la rivière Mauldre, disposait de thermes et autres équipements en eau courante, révélés par les fouilles archéologiques récentes, Neauphle a dû, dès l'origine, charrier à dos d'homme ou d'animal, sur une distance conséquente et le long d'une forte pente, l'eau puisée dans ladite rivière au Pontel. L'autre source immémoriale réside en l'antique fontaine de la Gouttière, à l'angle interne de l'actuelle Sente de la Fontaine, seule de son espèce dans tout le terroir neauphléen ; pourvue d'un lavoir et bâtie en solides pierres de taille, maintes fois réparée au cours des ans, elle est démontée en 1948, car obsolète et menaçant ruine, puis recouverte et canalisée. La dernière réserve d'eau potable, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, provient des citernes domestiques de nombreuses maisons du village, alimentées par l'eau de pluie, mais souvent polluées par les animaux de basse-cour. On peut y ajouter deux vastes et laides citernes communales métalliques de même source, construites par souscription publique en 1868 le long des façades nord et sud de l'Église, et visibles sur d'anciennes cartes postales ; de faible contenance et donc d'une utilité discutable, elles disparaissent dans les années 1930.

La même eau de pluie alimente également plusieurs mares et réservoirs en plein air, que partagent hommes et bêtes, et dont la salubrité laisse fortement à désirer. Citons pour mémoire l'étang de Plaisir, au cœur de la Forêt de Sainte-Apolline et

fort éloigné du centre-bourg, qui avec son voisin des Clayes est capté en 1674 lors d'une des premières campagnes d'alimentation plus lointaine des fontaines du parc de Versailles ; abreuvoir naturel des animaux sauvages qui peuplent la forêt, il est aussi utilisé à des fins de patinage par des passionnés des environs, lors de certains hivers particulièrement froids et encore en des temps récents. Propriété jusque dans les années 1970 des possesseurs successifs du Château de Pontchartrain, il est à présent inclus dans une forêt départementale, et se trouve hélas souvent à sec. Citons également, plus près de Neauphle, la pittoresque Mare aux Coulons au milieu des Bois de Villiers, ombragée d'arbres séculaires encore visibles, site aimé des promeneurs neauphléens d'autrefois, qui inspire plusieurs artistes du XIX^e siècle ; ses débordements hivernaux menaçant les maisons en contrebas, elle est comblée dans les années 1970.

Les cinq autres mares communales de Neauphle sont pour leur part dans les limites proches du village. La Mare Saint André occupait tout le centre de la Place de l'Église, séparée de cette dernière par un des côtés du Cimetière en forme de C, qui entourait le bâtiment sur trois côtés avant 1802. D'une grande utilité locale, vu sa situation centrale et sa proximité des marchés hebdomadaires, elle devient de plus en plus polluée en raison de ses multiples utilisations ; on raconte qu'un curé indésirable y est précipité par les habitants, tout revêtu de ses ornements liturgiques, à la fin du XVII^e siècle, incident qui provoque sa mutation rapide en d'autres lieux ; au début du XIX^e siècle, immondices locaux aidant, les riverains se plaignent de ce que ses exhalaisons noircissent leur argenterie ! Elle est finalement comblée en 1833, permettant ainsi d'agrandir la Place.



1. La mare de la place. 2. La mare du Bois de Sainte Apolline. 3. La mare des coulombs.



Quatre autres mares villageoises complètent le tableau, servant principalement d'abreuvoirs aux animaux du secteur : la Mare de Châtron, encore existante, mais à présent inaccessible, car englobée dans des propriétés particulières ; la Mare Saint-Martin, Place Mancest, ancienne réserve d'incendie et principal abreuvoir des anciens marchés aux bestiaux et foires trisannuelles, ceinte de hauts murs et de grands arbres et en partie bordée par la propriété de l'écrivaine Marguerite Duras, actuellement habitée par des canards et des poissons, mais dont le joli accès en plan incliné garni de vieux pavés et de bornes de pierre a été remplacé peu après 1970 par un banal parking ; la Mare du Vivier à Villancy, dont le nom indique une ancienne réserve de poissons, que ses fréquents débordements à la saison froide ont fait combler à la même époque, et remplacer par une pelouse ornée en son centre de l'obélisque de pierre à la mémoire du Docteur Bertrand, autrefois à l'entrée de l'ancienne Mairie, privé du buste de bronze volé par les Allemands en 1940 ; enfin, l'Abreuvoir du Progrès le long de la forêt au début de la Rue de Villancy, donné à la Commune en 1864 par la châtelaine de Pontchartrain, Comtesse Henckel de Donnersmarck (demi-mondaine célèbre, dite « La Paiva » du nom de son précédent mari, diplomate et marquis portugais), relié par une canalisation souterraine à un lavoir situé de l'autre côté de l'Avenue de la République - lavoir délabré et inutilisable supprimé en 1944, l'abreuvoir étant comblé trente ans plus tard et remplacé par l'actuelle pelouse rectangulaire ceinte de barrières normandes.

L'eau courante, après de multiples tentatives et tâtonnements, finit par arriver à Neauphle à la fin du XIX^e siècle. En 1889, l'industriel Louis-Alexandre Marnier-Lapostolle, propriétaire de l'usine, inaugure un puits artésien à usage interne, mais dont la capacité est telle qu'il peut offrir d'alimenter gratuitement en eau potable l'ensemble du village. Mais ses convictions catholiques et royalistes s'accordent mal avec les fidélités radicales et anticléricales du Maire Ecquer, membre influent de la Loge Maçonique locale, qui refuse finalement l'offre généreuse (épisode illustré avec humour par la fresque contemporaine ornant la tribune de l'orgue en l'Église Saint-Nicolas). C'est seulement en 1893 que l'eau provenant d'un puits foré

au Pontel (fermé en 1996 pour cause de pollution) est élevée jusqu'à un réservoir construit à cet effet Place Mancest près de l'École des Filles, grâce à une pompe actionnée par une machine à vapeur. Elle alimente immédiatement un nombre croissant de bouches à incendie, trois, puis quatre bornes-fontaines communales (à l'entrée de la Mairie, aux Sablons, Rue de Villancy, Avenue de la République - supprimées dans les années 1970), la Mairie et les deux Écoles, puis des branchements particuliers en quantité exponentielle, et actionne en même temps des dynamos produisant l'électricité apte à éclairer les rues et les maisons du village. L'alimentation de Neauphle en eau et en électricité est complètement achevée dans les années précédant le second Conflit Mondial.

L'eau courante, après de multiples tentatives et tâtonnements, finit par arriver à Neauphle à la fin du XIX^e siècle.

L'ancien réservoir de la Place Mancest, devenu insuffisant, est remplacé par un vaste et disgracieux château d'eau en béton, commencé en 1938 et inauguré seulement en 1944 après la Libération, en raison des circonstances. À la différence des pays voisins, qui depuis un siècle enterrent leurs réservoirs d'eau et préservent ainsi l'environnement, la France n'a cessé d'enlaidir paysages naturels et sites prestigieux par ces constructions élevées, voyantes et inesthétiques, dont la nôtre. Il suffit de comparer les photos récentes du site avec les anciennes cartes postales du début du XX^e siècle, montrant le pittoresque front sud du village médiéval aux toits inégaux, juché sur ses remparts et couronné par son clocher, niché dans un écrin de verdure. Avec la destruction actuelle du château d'eau, pour des raisons de coût d'entretien, d'esthétique, mais surtout d'utilité pratique (sa contenance totale étant inférieure aux besoins d'une seule journée d'utilisation locale), le site protégé du village fortifié, préservé à grand-peine par les Conseils Municipaux récents et encore intact, retrouve à présent son harmonie d'antan et une originalité de village perché quasi méditerranéen, seul de son espèce en Île-de-France Ouest, et dont les Neauphléens peuvent à juste titre s'enorgueillir. ■



COUP DE PROJECTEUR !

On ne présente plus l'A.S.L.C. Cette association super dynamique est très impliquée dans la vie de la commune. Elle propose un large choix d'activités culturelles et sportives pour plaire au plus grand nombre d'entre vous.

POUR SE RENOUVELER, ELLE INNOVE ET PROPOSE RÉGULIÈREMENT DES DISCIPLINES NOUVELLES COMME LE KARATÉ FITNESS OU L'ÉCRITURE THÉÂTRALE. COUP D'ŒIL SUR CES NOUVEAUTÉS.

UN SAIN DÉFOULOIR

Longtemps, Arnaud Grante, professeur de Judo, a été le seul représentant des arts martiaux à l'A.S.L.C. Il a été rejoint l'année dernière par Fabrice Durand, ceinture noire 5ème Dan de Karaté, 38 années de pratique et professeur à plein temps assisté d'Hannah, ceinture noire également, 3ème Dan et 14 années de pratique. Leur arrivée à Neauphle-le-Château a comblé un manque puisque de nombreuses personnes se sont inscrites à leurs cours.

Outre le Karaté «classique» dispensé aux enfants et aux adultes, Fabrice et Hannah proposent une variante de la discipline, le Karaté Fitness. Basé sur les techniques du Karaté, le Karaté Fitness se pratique en musique, est plus ludique, très physique et très entraînant. Le cours fait la part belle au cardio-training mais il fait travailler tout le corps, il est très complet.

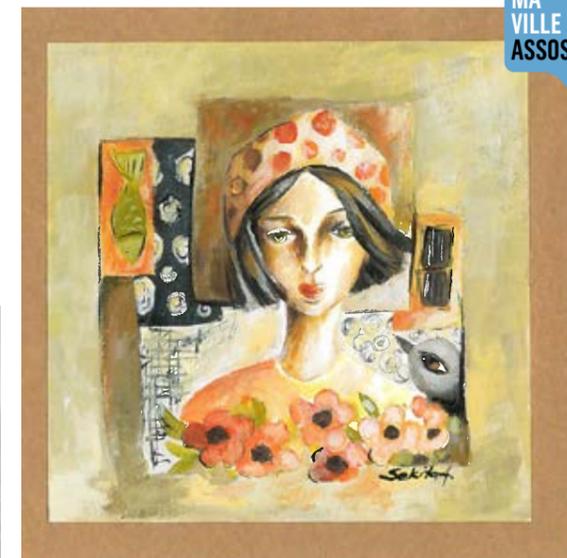
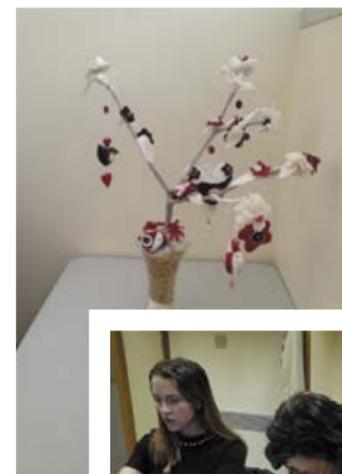
LE MOKUSO

Comme tout art martial japonais qui se respecte, le Karaté allie physique et mental. Le Mokuso pratiqué en début et en fin de séance des cours «classiques» permet aux pratiquants de se concentrer avant puis de se calmer et se recentrer après l'entraînement.

Comptez cinq minutes d'échauffement, trente-cinq minutes de cardio, dix minutes de renforcement musculaire et dix minutes de stretching. Même si le public est essentiellement féminin, les hommes sont évidemment les bienvenus.

Fabrice et Hannah organisent tout au long de l'année des stages d'initiation quel que soit votre niveau (4 dimanches matin dans l'année).

Si la découverte du Karaté ou du Karaté Fitness vous tente, vous pouvez vous renseigner auprès de l'A.S.L.C'. Fabrice et Hannah se feront un plaisir de vous accueillir lors de leurs cours classiques ou lors de leurs stages d'initiation. L'occasion pour vous de pratiquer enfin le « Kiaï », le cri qui tue...l'embonpoint et le stress mais qui réveille votre corps !



AUTRE DISCIPLINE, AUTRE AMBIANCE

Nicolas Thuillez, notre célèbre professeur de théâtre, mérite amplement une ceinture noire de comédie. Il vous propose de muscler vos méninges et votre imagination dans son atelier d'écriture théâtrale.

L'atelier est ouvert aux adolescents dès 15 ans et aux adultes jusqu'à 99 ans ou plus.

Le principe de cet atelier est de se sensibiliser à l'écriture théâtrale, de réfléchir à la construction d'un personnage, de mener un projet d'écriture du début à la fin. Cela passe par la réflexion, les jeux, les exercices d'écriture et particulièrement l'écriture d'une pièce de théâtre mais aussi d'un scénario de film ou d'une série.

Les participants sont amenés à écrire un texte qu'ils mettent ensuite en scène avec les apprentis comédiens des ateliers théâtre ados et adultes. L'année est découpée en deux parties (septembre à décembre et janvier à juin) avec un projet tout au long de chacune d'entre-elles. Toutes les personnes qui ont pratiqué cet atelier ont pris énormément de plaisir à mélanger leur univers avec celui des autres, à partager des textes, à développer des idées...

Là encore, si vous êtes intéressés et/ou si vous avez des questions, contactez l'A.S.L.C' ou Nicolas directement : nicolas.thuillez@yahoo.fr

Le mieux, si vous hésitez, est de venir et d'écrire...votre propre avis au sujet de cet atelier ?

COURS ITALIEN ADULTES

Tel l'Etna en éruption, Samanta Nicosia est arrivée l'année dernière à l'A.S.L.C pour donner des cours d'Italien aux adultes débutants ou à ceux

qui pratiquent déjà un petit peu cette magnifique langue aux sonorités envoûtantes. Grâce à un cours ludique et interactif, Samanta vous fait découvrir culture et langue italiennes au travers des jeux, des conversations, des vidéos ou des exercices pratiques. Ces cours vous permettent d'acquérir du vocabulaire et une certaine aisance dans la pratique de l'Italien. Ils rendront vos voyages en Italie beaucoup plus faciles. Il reste des places et vous pouvez monter dans le « treno »² en marche si vous êtes intéressés!

DESSIN - PEINTURE ADULTES

Vous recherchez une activité artistique qui fasse appel à votre créativité et à votre imagination ? Agnieszka Sekita-Lefevre est une artiste peintre de formation et de métier. Son atelier est à Autouillet mais elle expose régulièrement à la Maison du Jeu de Paume. Agnieszka vous accueille que vous soyez débutants ou plus expérimentés pour des cours de dessin et de peinture. Vous aurez l'occasion de pratiquer plusieurs techniques (acrylique, aquarelle, huile, fusain...) et vous vous exercerez au gré des thèmes ou sujets que vous aurez choisis.

Lors de l'exposition de dessin - peinture (du 16 au 20 mai 2020 cette année) organisée par l'A.S.L.C à la MJP, vous aurez la possibilité d'afficher vos œuvres. Il n'est pas trop tard pour devenir artiste, il reste là aussi quelques places pour mettre de la couleur dans votre vie! ■

1. ASLC : 01.34.89.02.82 ou par mail : aslc.neauphle@free.fr
2. Treno = train en Italien



AGENDA

NOVEMBRE

SAMEDI 2 NOVEMBRE

Soirée dansante (Danse Tous Azimuts)

SAMEDI 9 NOVEMBRE

Loto d'Automne (Lions Club)

LUNDI 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'Armistice 1918 (UNC)

SAMEDI 16 NOVEMBRE

Forum des Métiers (Cœur de Neauphléens)

Soirée danses à deux (ASLC)

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

Carte blanche aux trentenaires..., à Orgerus (RITMY)

DU 22 AU 24 NOVEMBRE

EXPO PHOTO (Syndicat Initiative)

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

Concert de violon à l'Église Saint Nicolas (Syndicat Initiative)

DÉCEMBRE

JEUDI 5 DÉCEMBRE

Assemblée Générale (ASLC)

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

Repas des seniors

Saint Nicolas sur la place du Marché (Syndicat Initiative)

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

Concert gospel à l'église (Lions Club)

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

Master Classe Zumba (ASLC)

MARDI 31 DÉCEMBRE

Réveillon (Cœur de Neauphléens)

Y A QU'À LE DIRE...

Un Neauphléen nous a fait part de son « exaspération au sujet de l'installation provisoire durant les mois de décembre et janvier de symboles islamo-chrétiens en bois sur les places de stationnement de la place du marché. Pourquoi diviser la population avec des symboles religieux plutôt que de célébrer notre patrimoine historique et culturel commun (héros nationaux, grands auteurs, etc.). Merci de me répondre. Salutations respectueuses. »

Il n'est pas dans notre intention de nous dérober à une question, fut-elle jugée sensible, voire épineuse. Notre réponse sera fondée sur un avis de la plus haute juridiction française, le Conseil d'État. En novembre 2016, celui-ci a jugé que l'exigence de neutralité imposée par la loi de 1905 pouvait faire, en principe, obstacle à l'installation des crèches au sein des enceintes publiques. Mais il disait également qu'elle était acceptable pourvu que des circonstances particulières permettent de lui reconnaître un caractère culturel, artistique ou festif, ou qu'elle s'inscrive dans les usages locaux. » Ainsi, une crèche entourée d'un sapin et de diverses décorations de Noël serait admise, car considérée comme s'inscrivant dans un cadre festif, ce qui ne serait pas le cas d'une crèche isolée. »

La crèche de la place du Marché ne portait aucun signe religieux et ne contrevenait pas à l'avis du Conseil d'État. Nous ajouterons, non comme une excuse, mais comme un fait, que l'initiative revient aux auteurs de ces décorations. Passionnés, dévoués, agissant en artistes, ils ont sans doute jugé qu'elles racontaient une belle légende, un conte de Noël célébrant en ces temps d'hiver où l'obscurité des jours entraîne à ressentir plus fortement que la mélancolie de la fin de vie, la naissance et son infinie beauté.

Nous ne savons pas encore ce qu'ils feront pour cette fin d'année. Si vous avez des suggestions aussi belles, évidentes, simples et tout aussi porteuses de symbolisme vital, nous les leur transmettrons bien volontiers. Salutations cordiales.

EN PRÉPARATION DES FÊTES... MUSIQUE !

D'abord deux beaux concerts à Neauphle-le-Château... Le dimanche 24 novembre deux musiciens de grand talent joueront l'un de l'orgue, l'autre du violon à l'église Saint-Nicolas. À priori le gros instrument et son buffet devrait écraser la frêle coquille de bois qui vibre à l'archet. Eh bien, ils sont d'une complémentarité exceptionnelle. Surtout dans le programme « baroque et ses avatars » qu'ils vous ont concocté. Tous les détails sur www.neauphle-le-chateau.com.

Quoi de plus enthousiasmant qu'un concert de Gospels, chanté avec cœur par un chœur inspiré ? C'est un concert « Gospel de Noël » que vous propose, au profit du TÉLÉTHON, le Lions Club de Neauphle-le-Château. C'est le samedi 14 décembre à 20h30 en l'église Saint-Nicolas avec la chorale de l'association Spirit au profit du téléthon. La participation est libre (au chapeau) et il y aura une vente de CD (réservations : 07 69 67 18 45).

Et, pour les mélomanes, à quelques kilomètres de notre ville, deux concerts de grande qualité, puisque sous le label RITMY : le Dimanche 17 novembre, à Orgerus, « Carte blanche aux trentenaires » et le Dimanche 1^{er} décembre à Richebourg, Criollando (la Missa Criolla et Navidad nuestra). Tous les détails : www.ritmy.fr.